1 AU 8 DECEMBRE 2022

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DE LA VILLE DE PARIS



Pour des élu.es engagé.es à nos cotés





Pour nos carrières. nos rémunérations, nos retraites.

COMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE

Les agents de catégorie A se retrouvent bien souvent face à des injonctions contradictoires : on leur demande de tenir des délais irréalistes, de ne pas dépasser des budgets...sans les moyens qui vont avec. Ils encadrent souvent des équipes en sous-effectif, et il leur est demandé de continuer pourtant à assumer le même volume de missions et d'accentuer la pression sur leurs équipes, quitte à sanctionner les agents ou être sanctionnés. Cela se traduit par une remise en cause du service public. Isolés ils sont ainsi particulièrement service public. Isolés, ils sont ainsi particulièrement exposés aux risques psycho-sociaux.

Ces conditions de travail sont le quotidien des fonctionnaires des corps de catégories A :

Administrateurs; Architectes-voyers; Assistants socioéducatifs; Attachés; Bibliothécaires; Cadres de santé
paramédicaux; Chargés d'études documentaires; Chefs
de la tranquillité publique et de sécurité; Conseillers des
activités physiques et sportives et de l'animation;
onseillers socio-éducatifs; Conservateurs du patrimoine;
Conservateurs des bibliothèques; Conservateurs
généraux des bibliothèques; Directeurs de Police
Municipale; Directeurs des Conservatoires Éducateurs de
jeunes enfants; Infirmiers; Ingénieurs cadres supérieurs;
Ingénieurs et architectes; Maître de conférences de
l'École Supérieure de Physique et Chimie Industrielle;
Médecins; Personnels paramédicaux et médicotechniques; Professeurs certifiés de l'École horticole;
Professeurs; Professeurs de l'École Supérieure de
Physique et Chimie Industrielles; Professeurs des
Conservatoires; Professeurs du centre de formation Professeurs du centre de formation Conservatoires; professionnelle d'Alembe Puéricultrices; Sages-femmes. d'Alembert; Psychologues;

$^{\sim}\Delta P \Delta$

de vote la Ca POUR DES REPRÉSENTANT-ES QUI CONTINUERONT À INTERVENIR POUR

- Faire valoir mes droits en cas c licenciement ou de refus de titularisation ;
- Me défendre en cas de menaces de
- sanctions disciplinaires ; Obtenir la révision de mon entretien disciplinaires;
- Travailler en temps partiel si je le souhaite;
- Rendre effectif mon droit à lá formation ;
- Faire respecter mon droit aux congés;
- Pour exiger tous les moyens nécessaires (paiement d'un forfait énergie, matériel informatique, siège ergonomique)... en cas de télétravail.







Du 1er au 8 décembre 2022, CHAQUE VOIX COMPTE!

cqtvilledeparis.fr



La CGT s'engage à structurer des pôles CAP : experts de chaque métier, nouveaux et anciens élus, afin de travailler les dossiers et assister aux instances. Malgré les conséquences de Loi de la Transformation de la Fonction Publique (Loi Dussopt) sur les CAP, amenant à regrouper tous les corps d'une même catégorie, la CGT assurera la défense inconditionnelle de tous les agents.

Du 1^{er} au 8 décembre 2022, je vote pour la liste CGT à la CAP A

RAYMOND Sandra Ass. Social | DSOL

DEL NIDO Antonella Ass. Socio-éducatif | DSOL

HALBUTIER Carole Cadre de santé | DFPE

RIVRIN-RICQUE François Ingénieur | DCPA

FINIDORI Christine Conseillère Socio-éducatif | DSOL

MUNOZ Evelyne Educatrice Jeunes Enfants | DFPE

BONNIN Catherine Ingénieur | DU

TALON Jocelyne Educatrice Jeunes Enfants | DFPE

ZANN Hugo Ingénieur | DAC

TOUATI Patricia Ass. Socio-éducatif | DFPE

OUTAHAR Nadia Educatrice Jeunes Enfants | DFPE

FORESTIER Marie-Hélène Bibliothécaire | DAC

TILLY Pascal Attachée | DSP

BESROUR Mohamed-Habib Conseiller Activit. Sport. | DJS

HENRIOT Alexia Ingénieur | DPE

LE CŒUR Simon Ass. Socio-éducatif | CSVP







Vote électronique | 1er au 8 décembre 2022

POUR FAIRE BOUGER LES CHOSES

COMMENT VOTER?

ordinateur | tablette | téléphone. Connectez-vous au site https://paris.neovote.com Saisissez votre identifiant personnel, votre numéro soi et votre mot de passe. Munissez-vous de votre fiche de paie.





Cliquez sur le bouton «Voter». Votez pour chaque scrutin en cliquant sur le bouton « A exprimer » correspondant. Cliquez sur le bulletin de vote CGT en respectant les règles de sélection indiquées sur la page de vote. Une fois votre vote CGT effectué, appuyez sur « Suite » en bas à droite de l'écran.

Effectuez vos autres votes CGT en cliquant sur le bouton « Votes suivants » ou sur le menu « Voter ». Vérifiez que vos votes ont été enregistrés et validez votre choix.

